

## **DÉCISION DU MAIRE N°DEC2023-018**

DOMAINE : INFORMATIQUE

OBJET : Contrats de service LOGITUD SOLUTIONS

### **Le Maire de la Commune de Beynes,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;

**Vu** la délibération n°2020/052 du 26 mai 2020 relative à la délégation du conseil municipal au Maire, et notamment l'alinéa n°22 concernant la passation de marchés et d'accords-cadres en matière de fournitures et de services dans les limites de 120 000 € hors taxes,

**Vu** la proposition de LOGITUD SOLUTIONS (domiciliée ZAC du parc des collines 53 rue Victor SCHOELCHER 68200 MULHOUSE) pour la souscription de deux contrats ; le premier pour la maintenance du progiciel MUNICIPAL MOBILE et le deuxième pour la gestion du logiciel MUNICIPAL GVE,

**Considérant** la nécessité de souscrire ces deux contrats,

## **DÉCIDE**

**Article 1** : De souscrire 2 contrats de service LOGITUD SOLUTIONS

- Le premier à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour la maintenance du progiciel MUNICIPAL MOBILE pour une durée d'un an reconductible deux fois maximum pour un montant annuel de 322.51 € hors taxes (+TVA en vigueur), montant révisable avec l'indice SYNTEC au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.
- Le deuxième pour la gestion du logiciel MUNICIPAL GVE (droits d'accès au serveur du prestataire, droits d'utilisation, l'hébergement et la maintenance des services applicatifs) pour une durée d'un an reconductible deux fois maximum pour un montant annuel de 762.97€ hors taxes (+TVA en vigueur), montant révisable avec l'indice SYNTEC à la date anniversaire de renouvellement du contrat

*Cet acte peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de la date où il est exécutoire soit par recours gracieux, soit par recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles.*

**Article 2 :** Dit que les crédits seront prévus aux budgets des années considérées à partir de l'exercice 2023,

Acte rendu exécutoire par :  
- Transmission en Préfecture le 14/03/2023  
- Publication le 14/03/2023

Beynes, le 09/03/2023.

Le Maire,  
Yves REVEL

